



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 38969

Texte de la question

Chaque année, en France, 18 000 personnes meurent d'un accident domestique. Ce constat est presque inchangé depuis des années. Les accidents domestiques tuent trois fois plus que la route en France, alors même que la plupart sont aisément évitables. « Ces traumatismes tuent, blessent, et handicapent des milliers d'enfants, d'adultes et des personnes âgées, plus que les accidents de la route, que les suicides et toutes les autres formes de violence » souligne l'Institut français de veille sanitaire. Evidemment, la part des risques la plus importante est encourue à l'intérieur de la maison et la cuisine est le lieu de prédilection de ces accidents suivie par le jardin où sont entreposés des produits toxiques ou inflammables. Six à sept millions de survivants annuels d'accidents domestiques sont tristement comptabilisés et la localisation des blessures varie selon l'âge : pour les plus jeunes, la lésion à la tête domine, chez les 15-24 ans, ce sont plutôt les membres inférieurs et après 25 ans, ce sont les membres supérieurs qui sont touchés. Pourtant, des initiatives, des gestes simples peuvent faire de chaque pièce, de chaque endroit d'un logement, un espace plus sûr et ainsi éviter cette hécatombe et les dépenses de santé qui en résultent. Aussi, M. Jean-Claude Bois demande à Mme la ministre de la famille et de l'enfance les perspectives de son action ministérielle tendant à inciter les Français à se protéger des accidents domestiques et de la sorte, minimiser de façon notable le nombre de morts et de blessés.

Texte de la réponse

Chaque année, en France, 20 000 personnes meurent à la suite d'un accident de la vie courante (AVC), ce qui représente 3,6 % de la mortalité totale. Ce chiffre apparaît stable. Par comparaison, le nombre de décès par accident de la circulation était d'environ 8 000 en 1999 et ce nombre décroît. Parmi ces 20 000 décès dus aux AVC, 15 000 concernent des personnes de plus de soixante-cinq ans ; cependant 7 % des décès de jeunes de moins de quinze ans sont dus à des AVC. Le rapport annexé à la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004 comporte deux objectifs relatifs aux AVC : le premier est la réduction de 25 % du nombre de personnes de plus de soixante-cinq ans ayant fait une chute d'ici 2008, grâce à une amélioration des connaissances relatives aux circonstances, aux facteurs déterminants des chutes, notamment en institution ; le deuxième est une réduction de 50 % de la mortalité par accidents de la vie courante des jeunes de moins de quinze ans d'ici 2008, ce qui nécessite de disposer d'un dispositif de recueil de données d'incidence et de gravité des accidents par cause et par classe d'âge dans la population des moins de quinze ans. L'atteinte de ces objectifs passe par une amélioration des connaissances mais aussi par une meilleure surveillance et la mise en place d'un dispositif d'alerte. À cette fin un laboratoire d'analyse et de prévention des accidents de la vie courante va prochainement être mis en place pour permettre de mieux identifier les causes des accidents et les facteurs comportementaux et ainsi mieux cibler les actions de communication et développer les modes de prévention les plus adaptés. Les objectifs contenus dans la loi de santé publique seront repris au niveau interministériel dans le plan national de prévention des accidents de la vie courante, en cours de rédaction. Le ministère chargé de la santé est associé à la préparation de ce plan, conduite par le ministère chargé de la consommation. Ce plan permettra de renforcer la collaboration entre les services dans un souci de lutter plus efficacement contre les AVC.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38969

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : famille et enfance

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2004, page 3409

Réponse publiée le : 26 avril 2005, page 4382